

associé au milieu de vie. Un tel indice de sécurité pourrait s'étendre facilement à des considérations sociales, économiques, etc. Nous avons pour cette raison, choisi de concentrer nos efforts sur la menace que représentent les armes légères et à feu sur les individus. D'autant plus que cette question a gagné en popularité au sein de la communauté internationale depuis quelques années et que le Canada en a fait son prochain cheval de bataille dans le cadre de son programme de sécurité humaine. Il s'agit de profiter de l'opportunité qu'offre la circulation de l'information sur cette problématique pour recueillir des données qui favoriseraient une meilleure compréhension d'ensemble de la problématique des ALF et qui par conséquent, faciliterait l'action du gouvernement canadien.

Dans une perspective où la notion de sécurité humaine se présente comme pilier de la politique étrangère canadienne en matière de sécurité, il est essentiel d'en savoir davantage sur ce qui sécurise l'individu dans son milieu de vie. À cet égard, les ALF ne représentent pas une menace unique dans un espace et un contexte conflictuel donné. La conception humaine de la sécurité permet un tel rapprochement et une proximité de la menace à l'intérieur même des frontières canadiennes.

2.2 La relation entre l'arme et l'individu ou entre les ALF et la sécurité humaine

L'impact de l'arme sur l'individu (nonobstant l'endroit où il se retrouve dans le monde et le type d'arme) est ce qu'il faut considérer comme une menace à la sécurité de la personne. La problématique des armes légères devrait, dans une perspective de sécurité humaine, se concentrer sur la promotion de la sécurité et la prévention des blessures ou décès entraînés par une mauvaise utilisation des armes. Il est essentiel de considérer la relation qu'entretient l'individu avec l'arme en tant que véhicule potentiel de la violence²³. Cette perspective permet de mettre l'individu au centre des préoccupations puisqu'il est, en dernier recours, utilisateur ou victime. Elle permet également d'être conséquent avec une conception de la sécurité axée sur l'individu. En effet, en se concentrant sur l'arme et la problématique de la prolifération, nous pouvons dire que nous faisons face à une menace globale contre laquelle l'individu doit être préservé en tant qu'objet de sécurité.

²³ CUKIER, Wendy et Antoine CHAPDELAIN, "Small arms/Firearms: A Policy Framework for Bridging Public Health, Crime Prevention, Peace Building and Disarmament." NGO Conference, Orillia, August, 1998.